

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DU 09 DECEMBRE 2024

Présents : Didier REY, Christian LÉCHIT, Gervais CILLAIRE, Joël LABORDE-RAYNA, Nathalie CUYEU, David VIRENQUE, Hélène LAVÉDRINE, Julio GARRIDO, Graziella ARMENGOL, Alexandre ALVES, Aurélie MARQUE-ROUSSEAU, Thibaud LABORDE-GANNÉ, Sylvain CAZENAVE, Robert GIMENEZ, Liliane MOYEN, Aimeline REY-BETHBEDER, Sylvie CAUMONT, Jean-Marc GUYOMARD, Caroline BULLY, Christian PIGERON, Sébastien GARRIDO.

Absent : Sébastien Pontillon.

Pouvoirs : Alain LABESCAT à Gervais CILLAIRE, Martine CAVAILLOLE à Nathalie CUYEU.

Secrétaire de séance : Nathalie CUYEU.

I) COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024

En l'absence d'observation, il est réputé approuvé.

II) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACO-ORTHEZ

Un point sur les diverses actions portées par la CCLO depuis le conseil du 16 septembre 2024 est effectué.

Pour ce qui est du projet porté par Miraïa, il connaît quelques contrariétés, les dirigeants ne sont pas certains de poursuivre le projet sur Lacq.

La concertation sur le projet ECHO est toujours en cours.

Une réflexion est en cours concernant la possibilité de procéder à une nouvelle extension de Chemstart'up.

La CCLO est engagée dans une démarche de budget durable.

La CCLO a actualisé son règlement d'intervention en matière de soutien aux associations du territoire pour la réalisation de manifestations sportives et culturelles et pour la location de chapiteaux.

Les travaux de reprises de la RD 817 en traversée d'agglomération vont être engagés en 2025. Le coût des travaux sera financé par la CCLO et le conseil départemental. Le département se positionnera en mars 2025 sur la possibilité de financer ces travaux en 2025.

Les levés topographiques sur le chemin de Montaner ont été effectués.

Tous les services de la CCLO s'affèrent pour l'élaboration du PLUI.

III) ADMINISTRATION GENERALE

a) Démission d'un conseiller municipal

Mme MARQUE-ROUSSEAU a transmis en Mairie sa demande de démission. Il est donné lecture de son courrier. Elle y fait part de la raison qui l'a amenée à prendre cette décision à savoir son futur déménagement. Le Conseil Municipal prend acte de sa décision.

b) Demandes de locations de locaux communaux

Deux lacquoises sollicitent la possibilité de louer l'ancien local de l'infirmière et des spécialistes. Les services d'Engie doivent être approchés pour faire le point sur leur souhait d'extension. Les loyers proposés oscilleraient entre 240 et 250 €.

Il est demandé aux conseillers de se positionner sur ces demandes.

Accord du conseil pour poursuivre la réflexion sur ces bases.

c) Situation du Vival

Il est fait le point sur l'évolution des démarches en cours.

La commune n'a reçu qu'une candidature pour la reprise du Vival en location gérance, celle de l'actuelle salariée qui se propose de reprendre le commerce avec son frère.

Il lui a été demandé de relancer également l'activité colis, ce qu'elle a accepté.

Il est proposé que la commune rachète la licence III de débit de boisson qui appartient à l'heure actuelle à l'ancien gérant. Le Conseil Municipal se prononce unanimement en faveur dudit rachat.

IV) PERSONNEL

a) Fonctionnement des services

La commune a déposé 3 dossiers auprès du conseil médical afin qu'il se prononce sur l'aptitude de trois agents. Le Maire rend compte des problématiques à trouver des remplaçants pour assurer l'ensemble des missions exercées par la collectivité.

b) Protection sociale complémentaire

Le CDG 64 a lancé une consultation pour la mise en place d'une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire concernant la prévoyance. L'offre de la MNT a été retenue. Le montant de la participation employeur sera fixé après avis du Comité Social Territorial Intercommunal.

b) Garantie statutaire

Les collectivités locales et établissements publics doivent verser obligatoirement aux agents les traitements et ou frais médicaux en cas d'accidents du travail, des indemnités journalières en cas de maladie et de maternité, un capital en cas de décès... Les collectivités peuvent s'assurer contre ces risques dits « statutaires » pour le personnel territorial par le biais de contrats d'assurance. Les centres de gestion peuvent proposer des contrats-groupe d'assurance dit statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires. Cette démarche collective permet une mutualisation des risques et d'obtenir ainsi des taux et garanties financières attractifs. Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques envisage de renouveler ces contrats-groupe après une procédure de mise en concurrence. Le conseil décide d'adhérer à la démarche engagée par le CDG 64.

V) AFFAIRES SCOLAIRES-JEUNESSE

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Les effectifs restent très faibles. La situation deviendra critique à la rentrée 2025-2026. Face à cette situation, les enfants domiciliés sur les communes extérieures restent les bienvenus. Diverses actions sont engagées depuis plusieurs années pour assurer un accueil optimal des enfants.

La survie de la 4^{ème} classe ne pourra venir que de l'apport d'enfants extérieurs.

De la discussion qui s'engage, il est décidé de demander une entrevue à l'Inspecteur de Circonscription après transmission d'un courrier précisant la situation atypique de la commune de Lacq qui devrait accueillir un certain nombre de projet de développement économique.

Les enfants continuent de fréquenter la bibliothèque régulièrement. Une fois par mois, la garderie s'y rendra également de 18h00 à 19h00. Il est fait part de la satisfaction du personnel enseignant quant au travail des bénévoles.

Diverses sorties seront organisées. Des modules, vélo, foot, tennis seront proposés aux enfants.

Le Noël des enfants se déroulera le 13 décembre. Le Père Noël est en phase de recrutement.....

M. le Maire indique que la commune n'a pas d'information complémentaire concernant l'orientation des enfants de CM2 vers le collège de secteur.

VI) PROGRAMME PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENT

Un point sur le programme d'investissement de la collectivité pour 2024 est effectué.

a) Centre technique.

M Chevalley est chargé de travailler sur le projet de centre technique municipal.

Depuis la précédente présentation, le projet a été revu à la baisse.

Une société privée sera chargée de financer directement la pose de capteurs photovoltaïques.

Accord unanime du conseil municipal pour lancement du projet sur cette base.

b) Stade

Un robot tondeuse est en démonstration depuis le 09 octobre. Le conseil est appelé à se positionner concernant la possibilité d'en acquérir un.

Parole est donnée à Gervais CILLAIRE et David VIRENQUE pour présentation des deux options et leurs coûts, à savoir :

- Option robot d'occasion pour un coût de 20 635,62 €, avec 2 ans de garantie,
- Option acquisition d'un robot neuf pour un coût de 22 506,10 € avec garantie 5 ans,

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la seconde option.

Une réunion s'est tenue dernièrement concernant le projet de stade en synthétique sur le stade d'honneur. M. Le Maire fait une synthèse de cette rencontre. Au vu des éléments présentés, le conseil souhaite qu'une réflexion globale soit engagée :

Quelques éléments sont donnés pour alimenter la réflexion de chacun, à savoir :

- le devenir du local technique. Ne serait-il pas judicieux de le conserver notamment pour créer le foyer du foot ?
- le devenir de la maison Cabral. Si décision est prise de la conserver, installation du foyer du tennis dans l'ancien quiller ?
- Le terrain synthétique doit-il être sur le terrain d'honneur ou d'entraînement ?

Des échanges, il ressort qu'une réflexion globale après chiffrage doit être menée pour définition des priorités.

Il est proposé qu'une visite de l'ensemble des bâtiments tels qu'ils sont actuellement soit organisée afin de mieux se projeter.

Les conseillers municipaux de la commune historique d'Urdès sont quant à eux invités à faire part de leur vision quant aux installations du hameau.

Monsieur le Maire propose d'organiser une rencontre avec le club de tennis afin d'évoquer l'usage du terrain de tennis du Hameau d'Urdès.

Enfin, il évoque la future loi qui portera à compter de 2028 l'obligation de mise en place d'ombrières sur 50 % des parkings dont la surface est supérieure à 1 500 m². Cet élément est également à prendre en compte. La future rencontre avec TE64 permettra d'évoquer le sujet.

Les abords du stade sont en cours de reprises par les agents communaux.

c) Cimetière

Un architecte a été enfin désigné par le CDG pour travailler sur le cimetière du Hameau d'Urdès.

Le projet est en cours de finalisation.

Le sujet des zones sensibles archéologiques reste à lever.

Le conseil est invité à se prononcer pour faire appel au service intercommunal du patrimoine et de l'architecture de l'Agence Publique de Gestion locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la commune pour la réalisation des travaux au cimetière du Hameau d'Urdès. Accord unanime du conseil municipal.

d) Cellules commerciales

Le cabinet DUBEDOUT a rendu une 1^{ère} esquisse de l'extension du local kiné. Le projet a été amendé au regard des besoins exprimés par les kinésithérapeutes. Un point est effectué sur la rencontre qui s'est tenue avec ces professionnels. Diverses simulations financières leur ont été proposées.

Après échanges, réflexions de chacun, éléments et précisions apportés le conseil se prononce pour revaloriser le loyer des kinésithérapeutes en fonction des superficies louées et du coût des travaux de mise aux normes.

e) Travaux Mairie

L'extension du local kiné sera précédée par le transfert de la poste en Mairie. Une esquisse et un premier chiffrage viennent d'être transmis.

f) Parc accrobranche

L'étude concernant l'alimentation électrique du parc est toujours en cours dans le cadre d'une procédure dite de site isolé.

La possibilité de tirer une ligne depuis le parc photovoltaïque de Total Energie est proposée. Les services de Total Energie doivent être rencontrés pour faire le point sur ce sujet.

g) Dégradation des installations communales

Le point est fait sur les dégradations commises sur les salles des fêtes notamment.

Les forces de l'ordre suggèrent à la commune de se doter d'un système de vidéo-surveillance.

VII) FINANCES

a) Subventions

Le conseil est appelé à examiner la dernière demande de subvention reçue concernant les Foulées du Bassin de Lacq (avance subvention 2025) et le Groupe de Secours Catastrophe Français qui lance un appel à subvention exceptionnel (inondations Espagne).

Le conseil municipal donne son accord :

- à la majorité de verser une somme de 3 500 € en aide à l'Espagne dévastée par les inondations.
- à l'unanimité de faire l'avance sur la subvention 2025 au Foulées du Bassin de Lacq.

Il est fait part des remerciements adressés par l'APPMA des Baïses.

b) Autorisation de mandatement avant vote du budget

Préalablement au vote du budget primitif, la Commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice. Toutefois, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits engagés par anticipation suivant ces procédures sont inscrits au budget lors de son adoption.

Ces dispositions permettent à la collectivité d'engager budgétairement de nouvelles dépenses d'investissement au titre d'un exercice considéré et de passer de nouveaux actes de commande publique avant le vote du budget. Les restes à réaliser n'étant pas suffisants pour honorer des dépenses se rapportant à certaines opérations, il est proposé d'autoriser d'ores et déjà certaines affectations sur les opérations suivantes :

- Opérations non affectées,
- Travaux bâtiments,
- Centre technique municipal,
- Cimetière du Hameau d'Urdès,
- Voirie.

Adopté à l'unanimité.

VIII) URBANISME

a) Travaux sur le PLUI

Le PADD a été validé. La procédure de sursis à statuer a été proposée.

Le projet de PLUI doit être arrêté d'ici la fin de l'année. Il doit être présenté aux maires début janvier.

Le travail sur le règlement a été lancé.

Les surfaces disponibles seront issues des trames urbaines (dents creuses, des divisions parcellaires, des poches d'urbanisation) et des extensions de trames urbaines.

Ces surfaces complémentaires restent tributaires des apports complémentaires de population pouvant s'installer sur le territoire en raison de l'arrivée de projets de développement économique.

IX) PROGRAMMATION CULTURELLE

Un point sur la proposition de la prochaine saison culturelle sera effectué ainsi que sur les animations proposées sur 2025 (inauguration de la chapelle d'Herm, commémoration du 8 mai).

X) ENVIRONNEMENT

a) Syndicat eau et assainissement Gave et Baïse : rapports annuels qualité et le prix du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Le conseil approuve ces rapports.

b) Syndicat eau et assainissement des Trois Cantons

Le Maire fait part de la demande d'adhésion de la Commune de Saint Boès. Le conseil municipal se prononce favorablement.

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement sont également approuvés.

c) Demande de permis de construire pour l'implantation de parcs photovoltaïques au sol sur la commune- LA 101 et LA 131

Le conseil approuve ce projet sous réserve que la possibilité d'alimenter le parc accrobranche en photovoltaïque soit étudiée.

X) QUESTIONS DIVERSES

Gervais CILLAIRE fait le point sur l'extension du dispositif voisins vigilants sur le Hameau d'Urdès. 2 réunions sont prévues: présentation à l'ensemble des élus de la commune historique d'Urdès le 19 décembre et réunion publique pour l'ensemble des habitants du hameau d'Urdès dans le courant du mois de janvier.

XI) DATES

- Le 11 décembre 2024 : repas du personnel au restaurant Panacau,
- Le 13 décembre 2024 : Noël des enfants,
- A partir du 16 décembre 2024 : distribution des colis de Noël,
- Le 17 décembre 2024 : repas de Noël au restaurant scolaire,
- Le 14 janvier 2025 : vœux CCLO,
- Le 25 janvier 2025 : spectacle,
- Le 25 janvier 2025 : repas des aînés,
- Le 30 janvier 2025 : vœux,
- Le 07 mars 2025 : concert Swing Cocotte
- Le 20 mars 2025 : réunion d'information sur les risques d'AVC,
- Le 13 avril 2025 : fêtes du printemps,
- Les 20 et 21 juin 2025 : fêtes de Lacq,
- Le 15 septembre 2025 : fêtes d'automne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La secrétaire de séance,

Nathalie CUYEU



Le Maire,

Didier REY



